

CONVENTION DE MINI – STAGE Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Art. 1 :** La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

**BTSA Gestion et Protection de la Nature (BTSA GPN)**

Je vous informe qu'il y a 16 places par ½ journée et qu'il faut classer de 1 à 2 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

**Art. 3 :** La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

-----  
Nom et adresse du responsable légal : -----  
-----

Téléphone : ----- Email : -----

2024	Classement par ordre
<b>Mardi 19 mars 13h00 - 18h00</b>	
<b>Mardi 30 avril 13h00 - 18h00</b>	

**Art. 4 :** Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes. En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

**Art. 5 :** Durant la demi-journée, les stagiaires iront sur le terrain : il est nécessaire d'avoir un équipement qui permette de sortir sur le terrain (chaussures ou bottes adaptées, tenue selon les conditions climatiques).

Les stagiaires seront déplacés par les véhicules de l'établissement pour se rendre sur les lieux de pratique durant le mini-stage.

Date de signature :

Le/Les responsable légaux de l'élève mineur	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA  Benoît DIELETTIENS

**Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine**